Gestion des catégories Route - Critères de rétrogradation Access

Les demandes de rétrogradation de catégorie Access sont étudiées par la Commission Access selon les critères ci-dessous.

Règles générales applicables pendant l'intersaison

Critère	Condition
Classements	N'avoir obtenu aucun classement dans le Top 10 au cours de la saison.
Montée de catégorie	Ne pas être monté de catégorie au cours de la saison concernée.
Pénalité	Toute rétrogradation entraîne l'application d'une pénalité de 15 points.

Cas particuliers pendant l'intersaison

Situation du coureur	Conditions de rétrogradation
Access 1 de plus de 50 ans monté en Open 3	Possibilité de demander une rétrogradation sous réserve de ne pas être monté dans l'année. Une pénalité de 15 points est appliquée en cas d'acceptation.
Access 2 monté en Open 3	Possibilité de demander une rétrogradation d'une catégorie. Une pénalité de 15 points est appliquée en cas d'acceptation.

Demandes de rétrogradation en cours de saison (période de mai)

Pour qu'une demande soit examinée, le coureur doit remplir l'ensemble des conditions suivantes :

Critère	Condition
Participation	Avoir disputé au moins trois épreuves.
Calendrier	La rétrogradation ne peut intervenir qu'après le Championnat Régional Access.
Historique sportif	Ne pas avoir été monté en catégorie supérieure l'année précédente.

Cas particuliers

La Commission Access se réserve l'examen des situations exceptionnelles pouvant justifier une décision particulière, notamment en cas d'accident grave ou de circonstances dûment justifiées.

Information : Toute demande de rétrogradation est soumise à l'examen de la Commission Access, qui reste seule compétente pour valider ou refuser la demande.